



Commune de CONFIGNON

Dans sa séance du **8 mai 2018** le conseil municipal a pris la délibération suivante

APPROBATION DES COMPTES 2017 DE LA FONDATION DE DROIT PUBLIC COMMUNAL POUR LE LOGEMENT A CONFIGNON

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité des 17 membres présents

- a) D'approuver les comptes 2017 de la Fondation de droit public communal pour le logement, s'élevant aux produits à **Fr. 2'477'766.06** et aux charges à **Fr. 2'419'096.94** laissant apparaître un résultat de **Fr. 58'669.12**.
- b) D'approuver le bilan au 31.12.2017 qui présente à l'actif et au passif un montant de **Fr. 40'057'179.75**.
- c) Les fonds propres de la Fondation de droit public communal pour le logement s'élèvent au 31.12.2017 à **Fr. 4'142'443.85**.

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le **25 juin 2018**.

Confignon, le 16 mai 2018

La Présidente : Nathalie VON GUNTEN